

CAPTAGE DE LA ROULANDIÈRE

***Etat initial des haies, talus et ripisylves
Actualisation de l'occupation des sols***



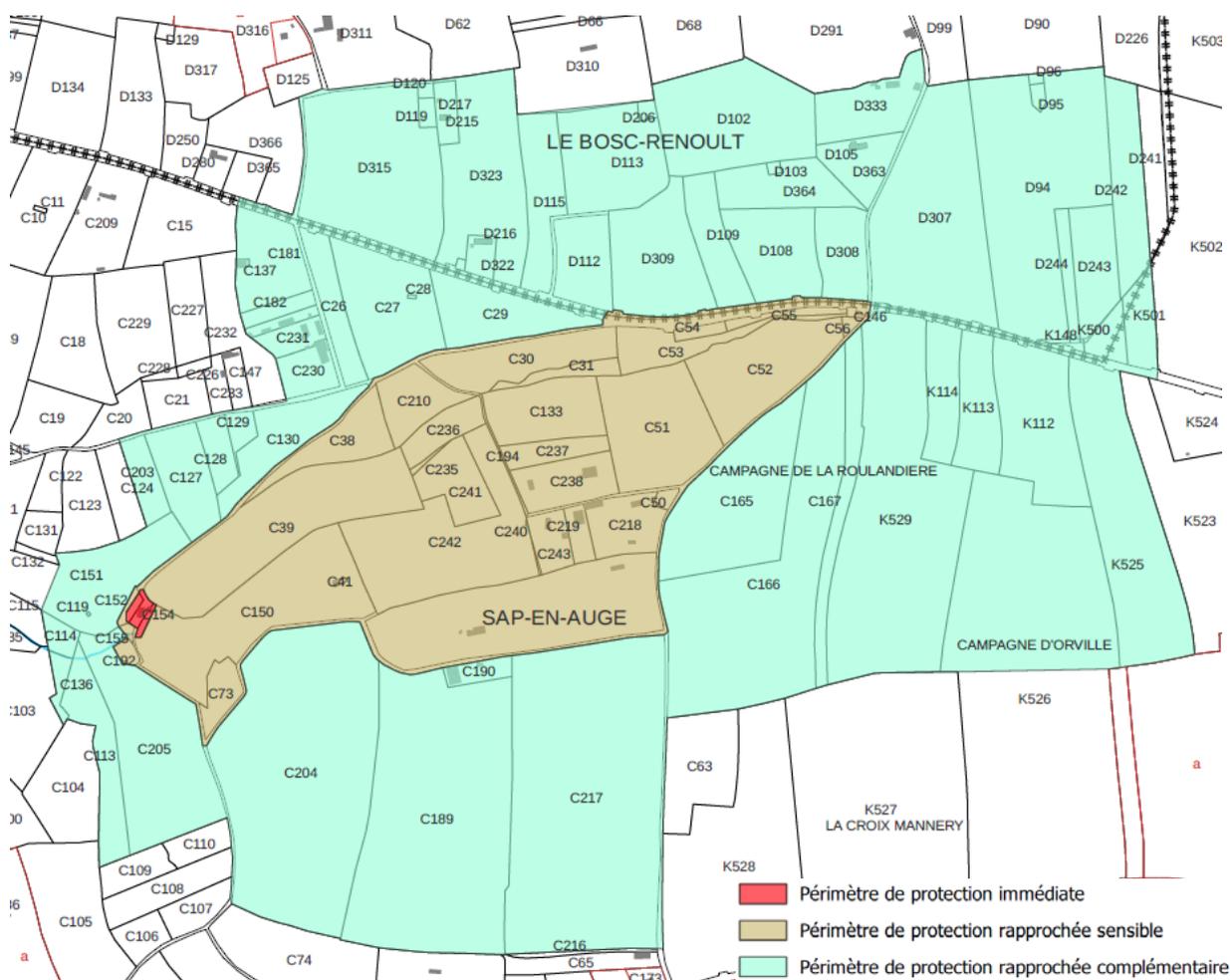
SOMMAIRE

1. L'OCCUPATION DES SOLS	3
2. LES HAIES	4
3. BILAN DE L'ETAT INITIAL	5
Carte des périmètres	6
Carte de l'occupation des sols	7
Carte des haies, talus et ripisylves	8
Carte des éléments paysagers protégés	9
Carte de synthèse globale	10
Carte de synthèse simplifiée	11
Reportage photographique	12

Le captage de la Roulandière est constitué d'un puits de captage de source implanté dans un vallon à l'Ouest du bourg de SAP-EN-AUGE (INSEE n° 61460).

Les périmètres de protection qui l'accompagnent s'étendent sur environ 110 ha, presque exclusivement à usage agricole (quelques parcelles accueillent des bois ou des habitations).

Le secteur est traversé par la RD12 au nord du captage et par diverses routes, chemins ou sentiers assurant la desserte du parcellaire.



Le présent rapport actualise l'occupation des sols réalisée lors de l'étude de vulnérabilité de 2002 (et de ses actualisations en 2010 et 2021) et fait l'inventaire de la trame bocagère.

Cette actualisation a été réalisée à la fois à partir de l'analyse des photos aériennes récentes et de deux missions de terrain le 9 avril 2024 et le 15 mai 2024.

Il constitue un nouvel état initial des périmètres de protection à la date du 9 avril 2024.

1. L'OCCUPATION DES SOLS

L'agriculture est l'activité dominante de ce secteur, il s'agit essentiellement de cultures céréalières, de prairies pour le pâturage (quelques-unes occupées par des vergers) et de parcelles boisées.

La répartition par type d'occupation se fait comme suit :

Type d'occupation	Superficie (m ²)	% d'occupation des périmètres (emprise voirie exclue)
Culture céréalière d'hiver	393 700	36,6 %
Prairies permanentes	157 490	14,6 %
Bois et taillis	149 070	13,9 %
Colza	123 870	11,5 %
Fourrage	65 650	6,1 %
Maïs (ou autre culture de printemps)*	56 670	5,3 %
Bâti et associé	50 410	4,7 %
Prairie temporaire	41 940	3,9 %
Vergers	36 500	3,4 %
TOTAL	1 075 300	100%

* Parcelles labourées au moment de l'état des lieux – culture de printemps supposée

Remarque : Les chiffres annoncés ci-dessus ont été calculés sur les plans informatisés et arrondis à la dizaine la plus proche.

Dans l'emprise des périmètres de protection les parcelles cultivées sont très présentes aujourd'hui (environ 63%). On note une forte diminution des prairies depuis l'étude de vulnérabilité de 2002 (environ 30 ha de prairies naturelles transformées en cultures, et 12,5 ha transformés en bois)

Depuis la dernière actualisation de l'étude de vulnérabilité en 2021, la prairie à proximité immédiate du captage (à l'ouest) a été plantée en bois, et deux prairies au nord de la RD12 ont été retournées.

Il n'y a pas eu d'évolution du bâti.

2. LES HAIES

- L'inventaire

Les périmètres de protection couvrent une zone de fortes pentes pour la partie centrale proche du captage et une zone de plateau pour la partie plus éloignée. Les haies sont encore très présentes dans la partie vallonnée et délimitent bien le parcellaire. En revanche les haies (en même temps que les prairies) ont eu tendance à disparaître pour la zone de plateau.

Les haies sont implantées à plat, même s'il existe souvent, du fait de la pente, un certain dénivelé entre l'amont et l'aval, il ne s'agit pas de talus antiérosif.

Ces haies sont diversement structurées, allant de la haie haute, continue, composée de plusieurs strates et d'espèces variées à la haie arbustive basse (régulièrement taillée), monospécifique et parfois discontinue.

Nous avons fait le choix de classer ces haies en deux catégories :

- Les haies « fonctionnelles » qui remplissent leur rôle d'un point de vue hydraulique et écologique
- Les haies basses ou discontinues

Le bilan des linéaires de haies s'établit comme suit :

Haies fonctionnelles	Haies basses	Total
8 620	4 485	13 105

Remarques : les petites haies ornementales des propriétés bâties, ne sont pas comptabilisées.

On comptabilise un total de 13,1 km de haies, soit une densité de 119 mètres par hectares ce qui est élevé par rapport à la moyenne départementale qui est de 67 m/ha.

- Les haies et bois protégées

Les haies et bois font l'objet d'un classement et d'une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme *"Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.*

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent".

La commune de Sap-en-Auge est couverte par le PLUi du Secteur du Pays de Camembert de la Communauté de Communes des Vallées d’Auge et du Merlerault.

Au total 6 645 m de haies (51%) présentes dans les périmètres de protection du captage de La Roulandière ont été identifiées au PLUI, ainsi que 1,13 ha de bois (7,5%).

3. BILAN DE L’ETAT INITIAL

Au terme de ces inventaires, nous disposons d’un nouvel état initial à la date du 09 avril 2024, avec une occupation des sols partagée entre les cultures céréalières, les prairies permanentes et les bois, délimités par une trame bocagère importante.

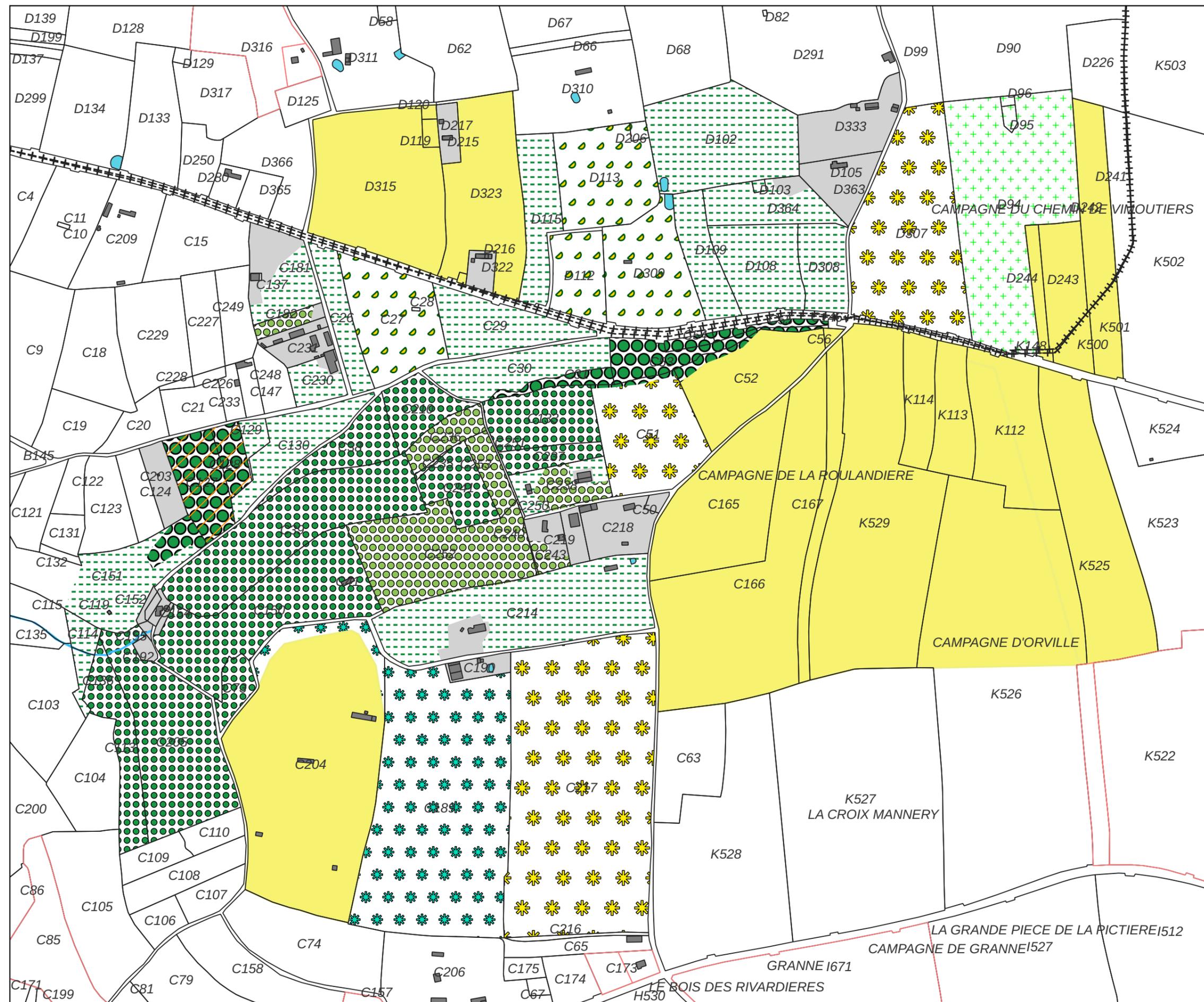
Fait le 03/06/2024
La technicienne protection de la ressource
Delphine BLOYET



Captage La Roulandière
Commune de LE SAP-EN-AUGE

Plan d'occupation des sols et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

- Autre usage, bâti, cours, jardins, chemins,...
- Bois, taillis
- Bois planté récemment
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Verger
- Maïs
- Colza
- Fourrage (mélanges ray-grass, trèfle, luzerne,...)
- Culture céréalière d'hiver (blé, orge, avoine,...)
- Espace boisé protégé



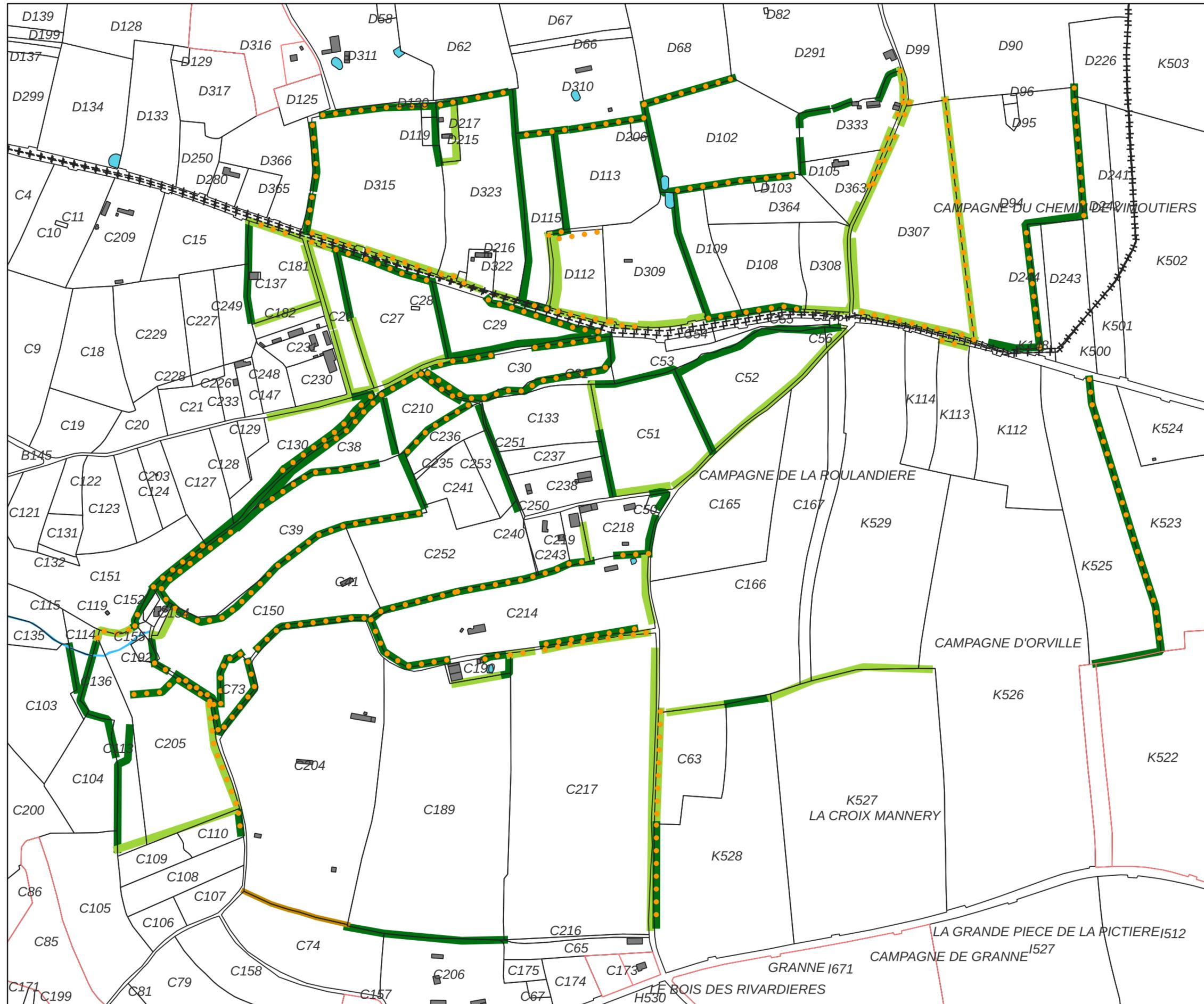


Captage La Roulandière
Commune de LE SAP-EN-AUGE

Plan des haies, talus, ripisylve, et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

- Haie fonctionnelle à plat
- Haie basse ou discontinue à plat
- Broussailles, roncier
- Haie protégée

Limites communales
Parcelles cadastrale

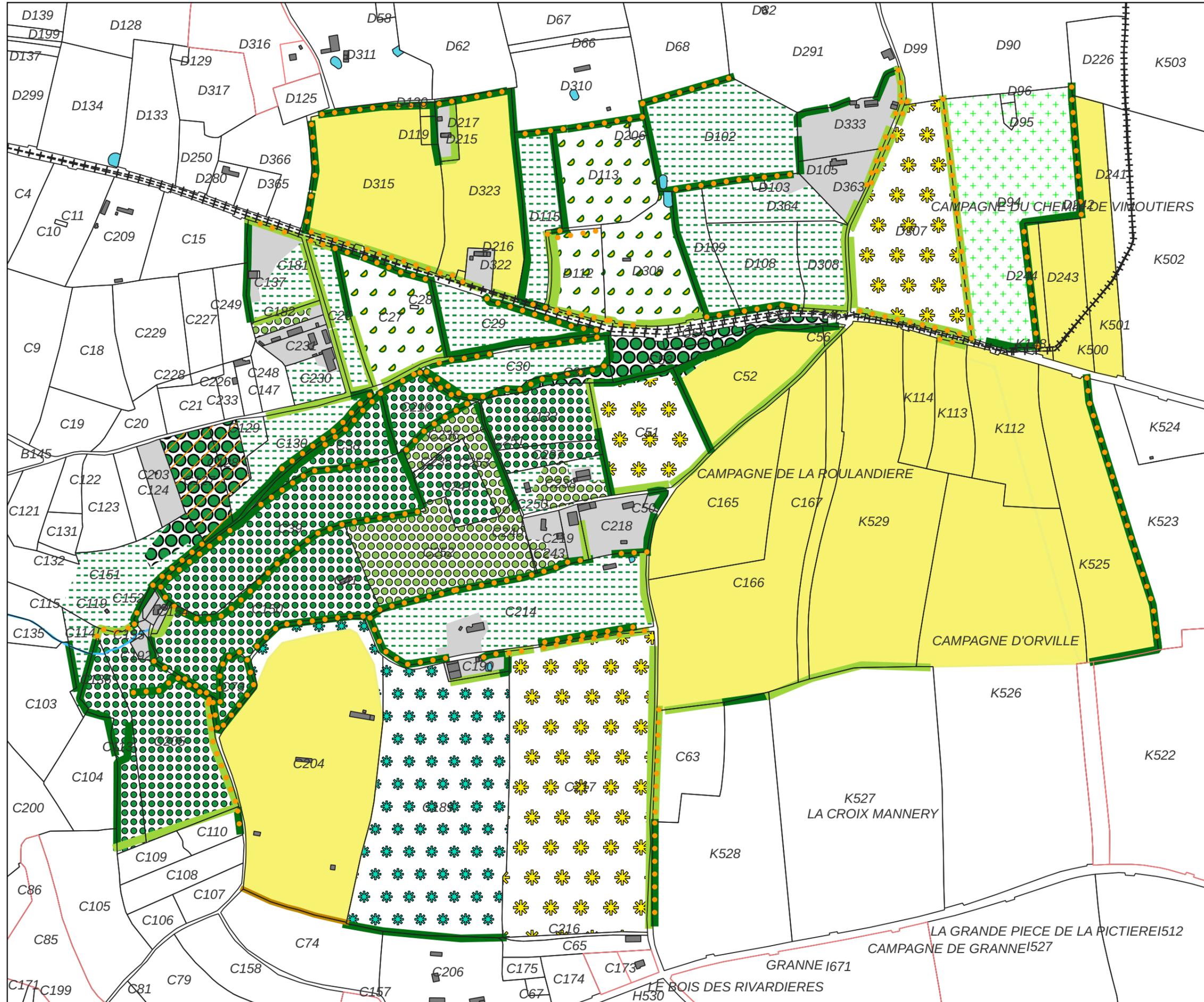


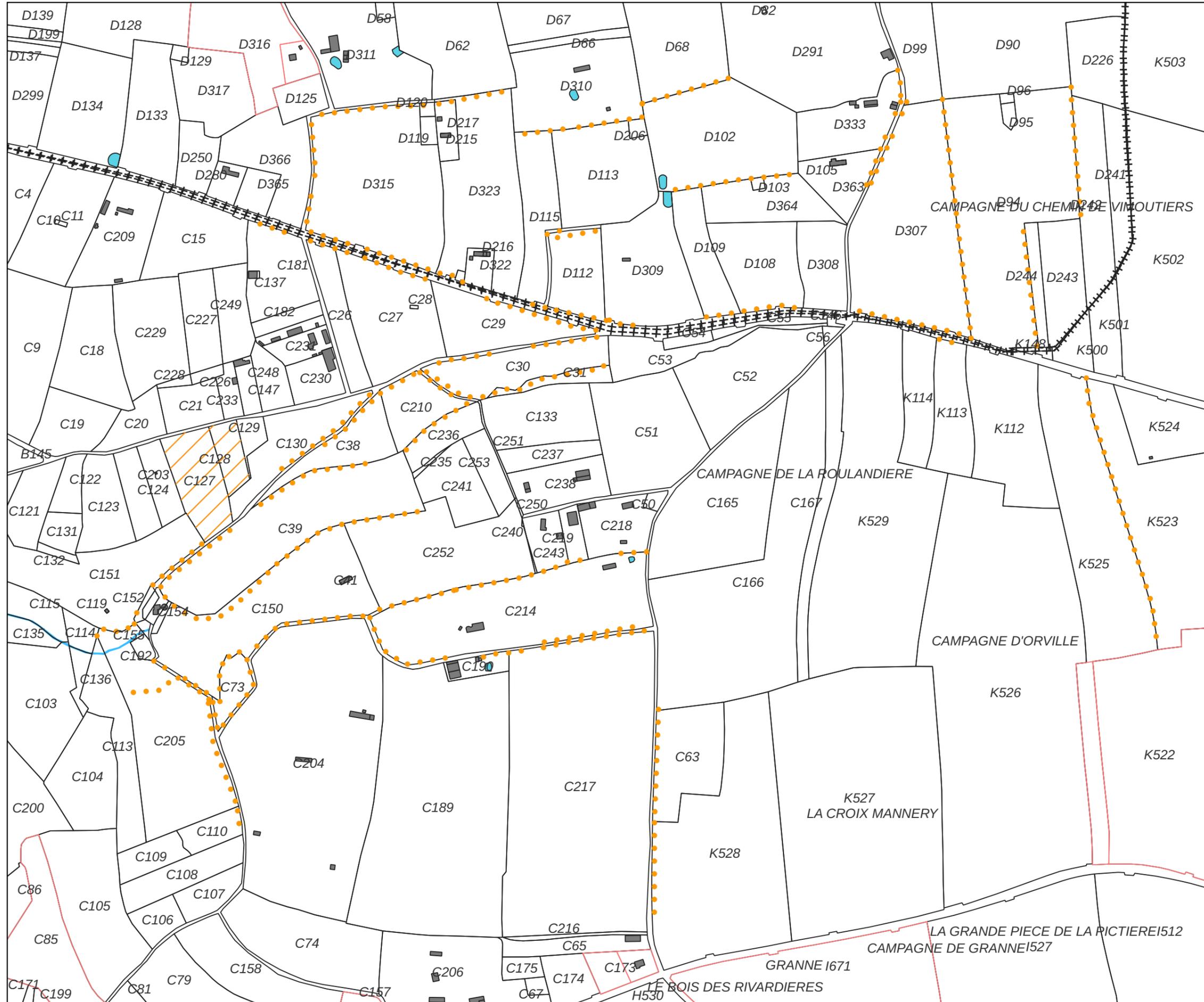


Captage La Roulandière
Commune de LE SAP-EN-AUGE

Plan d'occupation des sols, des haies, talus, ripisylve et éléments protégés au document d'urbanisme

- Autre usage, bâti, cours, jardins, chemins,...
- Bois, taillis
- Bois planté récemment
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Verger
- Maïs
- Colza
- Fourrage (mélanges ray-grass, trèfle, luzerne,...)
- Culture céréalière d'hiver (blé, orge, avoine,...)
- Haie fonctionnelle à plat
- Haie basse ou discontinue à plat
- Broussailles, roncier
- Espace boisé protégé
- Haie protégée
- Limites communales
- Parcelles cadastrale





- Captage La Roulandière
- Commune de LE SAP-EN-AUGE
- Plan des éléments protégés au document d'urbanisme**
- Haie protégée
- //// Espace boisé protégé
- Limites communales
- Parcelles cadastrale





Captage La Roulandière
Commune de LE SAP-EN-AUGE

**Plan des haies et occupation des sols
SYNTHÈSE SIMPLIFIÉE**

- Autre usage
- Bois, taillis
- Culture
- Prairies
- Verger
- Haie à plat
- Limites communales
- Parcelles cadastrale
- Prairie à réimplanter*
- Haies à réimplanter* à l'identique ou, en situation de compensation, implantation d'un même linéaire plus favorable à la protection de la ressource en eau.

* (Éléments supprimés en 2023)

